



LAUSANNE-SPORTS ATHLETISME CONCEPT DE PROTECTION COVID-19

Concept de protection pour les entraînements dès le 6 juin 2020

Version : 03.06.2020

Auteurs : Kim Beytrison / Davy Desgalier

Nouvelles conditions cadres

Dès le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, l'entraînement doit être organisé de telle sorte qu'il se déroule exclusivement par groupes fixes et avec une liste de présence. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de deux mètres les unes des autres, sans mesure de protection.

Les principes suivants doivent être respectés lors des entraînements :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore vos distances avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Les contacts corporels sont seulement à nouveau autorisés, dans tous les sports, au moment de l'entraînement à proprement parler. L'entraînement doit se dérouler dans un espace d'au moins 10 m² par personne, ce qui sera toujours respecté sur un stade d'athlétisme de 8 couloirs.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Davy Desgalier et Kim Beytrison. Si vous avez des questions, veuillez les contacter directement (Tél. +41 79 212 29 82 et +41 76 443 72 46).

6. Prescriptions spécifiques

Les vestiaires, couloirs et sanitaires intérieurs du stade olympique de la Pontaise seront accessibles aux athlètes et entraîneurs. Les mesures de distanciation sociale doivent y être respectées.

La salle sud et le terrain en herbe annexe au stade olympique seront également accessibles selon des horaires convenus avec le Service des Sports.

7. Dispositions finales

Le présent concept de protection remplace celui du 08.05.2020.

Lausanne, 5 juin 2020



Davy DESGALIER
Lausanne-Sports Athlétisme
Président technique



Kim BEYTRISON
Lausanne-Sports Athlétisme
Responsable formation